

Faux témoignage

Par **Bender**, le **03/01/2018** à **15:12**

Bonjour, je sais que je n'ai rien à faire ici mais j'ai besoin d'aide suite à une affaire qui me concerne. Suite à une soirée fortement alcoolisée j'ai dégradé un véhicule de police (je sais c'est très con) pendant que les policiers étaient en train de dresser des procès verbaux pour tapage nocturne dans un appartement. Ils n'ont donc pas pu voir la scène et je suis parti avant qu'ils ne ressortent de l'appartement. Cependant plus tard dans la soirée j'ai appris qu'ils avaient embarqué un pote à moi pour ces dégradations. Lorsque j'ai vu mon pote le lendemain il m'a dit que les policiers l'ont forcé à se dénoncer lui disant que s'il faisait ceci il n'aurait qu'un rappel à l'ordre. Cependant l'affaire a pris de l'ampleur dans les médias locaux il se retrouve donc au tribunal. Je suis appelé comme témoin et je compte me dénoncer. Cependant, sur le rapport des policiers, ils ont affirmés avoir vu toute la scène et décrit mon pote comme étant l'auteur des faits. Est-ce que ma parole suffira pour innocenter mon pote? Est-ce qu'il peut y avoir une minimisation des faits étant donné le faux rapport de police? Merci de votre attention.

Par **marcu**, le **03/01/2018** à **19:27**

Bonjour, tout d'abord nous ne sommes qu'un forum d'étudiants en droit donc nous ne pouvons pas vous donner de conseil à proprement parler, il vaudrait mieux vous tourner vers un avocat.

Pour le reste ce sera au juge d'apprécier la force de votre témoignage, du rapport de police, des affirmations de votre ami, etc pour juger

Par **Camille**, le **03/01/2018** à **20:01**

Bonjour,

[citation]Cependant l'affaire a pris de l'ampleur dans les médias locaux il se retrouve donc au tribunal.[/citation]

Non, ce n'est sûrement pas pour ce motif qu'il se retrouve au tribunal...

Comme préconisé par marcu, voyez dare-dare un avocat, sinon vous risquez d'être mal barré, tous les deux...